

Séance ordinaire du 1^{er} octobre 2009

Province de Québec

Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la municipalité de Saint-Étienne-des-Grès tenue ce premier jour d'octobre deux mille neuf (1^{er} octobre 2009) à 19 h 30 au 1260 rue Saint-Alphonse.

À laquelle sont présents les membres du conseil :

M. Robert Landry, maire
M. Richard St-Pierre, conseiller
M. Jocelyn Isabelle, conseiller
M. Marc Bastien, conseiller.
Mme Francine Boulanger, conseillère
M. Gaëtan Léveillé, conseiller

M. Normand Papineau, conseiller est absent.

FORMANT QUORUM

Ouverture de l'assemblée

La session est ouverte à dix-neuf heures trente (19 h 30) sous la présidence de monsieur Robert Landry, maire. Madame Nathalie Vallée, Directrice générale et Secrétaire-trésorière est aussi présente et agit à titre de secrétaire de la séance.

1. Lecture et adoption de l'ordre du jour

Ordre du jour

Ouverture de l'assemblée

1. Lecture et adoption de l'ordre du jour

Mot du maire

2. Adoption des procès-verbaux

3. Correspondance

4. Adoption des comptes fournisseurs

5. Engagements de crédits – Octobre 2009

6. Adoption du second projet de règlement 385-2009 modifiant le règlement de zonage 234-90 afin d'agrandir la zone Ac-01 à même la zone Af-18 et ajouter des usages commerciaux à la zone Ac-01

7. Adoption du règlement 386-2009 décrétant une dépense de 187 000 \$ et un emprunt de 160 000 \$ pour l'achat d'un camion 10 roues usagé avec équipements de déneigement

8. Réouverture d'un prêt temporaire – Règlement 368-2008 (rue des Seigneurs)

9. Octroi de contrat – Camion 10 roues usagé (2007 ou plus récent) avec équipements de déneigement

10. Octroi de contrat – Chargeuse sur roues usagée avec souffleuse neuve

11. Octroi de contrat – niveleuse usagée (2005 ou plus récente)

12. Octroi de contrat – Fourniture de sable (abrasif)

13. Octroi de contrat – Fourniture de sel déglaçant

14. Octroi de contrat – Fourniture de produits pétroliers

15. Octroi de contrat – Collecte et transport des ordures

16. Octroi de contrat – Mise à niveau des infrastructures d'eau potable – Phase II

17. Autorisation de signataires – Entente avec la CSST pour la participation à une mutuelle de prévention

18. Demande de dérogation mineure – M. Guy Desrochers

19. Demande de dérogation mineure – Mme Mélanie Bournival et M. Mathieu Boudreau

Séance ordinaire du 1^{er} octobre 2009

20. Demande formelle d'intervention dans le cours d'eau Petite rivière St-Étienne
 21. Demande d'autorisation – Barrage routier
 22. Demande d'aide financière – Place aux Jeunes
 23. MMQ – Réclamation Épicerie B.P.J.L. inc
 24. Varia
 - 24.1 Motion de félicitations – Organisateurs des activités des Fêtes du 150^e anniversaire de la municipalité
 - 24.2 Mandat Consultants Mesar – Surveillance chantier – Mise à niveau des infrastructures d'eau potable – Phase II
 - 24.3 Autorisation de dépenses – Banquet de clôture Fêtes 150^e
- Période de questions
25. Levée de l'assemblée

2009-10-317

EN CONSÉQUENCE, il est **proposé** par Jocelyn Isabelle, **appuyé** de Gaëtan Léveillé et résolu d'approuver et d'adopter l'ordre du jour en laissant le point VARIA ouvert.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Mot du maire

Le maire informe sur les différents dossiers de la municipalité :

D'entrée de jeu il félicite le Service incendie de Saint-Étienne-des-Grès pour avoir remporté le 1^{er} prix de 10 000 \$ du Mérite MMQ en gestion de risques.

Dossier de la contamination de l'eau à St-Thomas : Une rencontre aura lieu le mardi 6 octobre à l'hôtel de ville avec les gens du secteur, des représentants du MDDEP et du bureau du député, l'avocat de la municipalité, l'inspecteur en bâtiment, la Directrice générale et Secrétaire-trésorière et le maire.

Dossier Régie de gestion des matières résiduelles : Nous a annoncé l'augmentation de ses tarifs pour l'enfouissement, la collecte des matières résiduelles, la vidange des fosses septiques, ce qui devraient avoir un impact sur le compte de taxes. Aussi, il y aura une augmentation pour la collecte et le transport des ordures avec l'octroi de notre nouveau contrat.

Dossier directeur technique : Nous devons recommencer le processus d'embauche.

Dossier plan d'urbanisme : La soirée de consultation du plan d'urbanisme est remise en début d'année 2010.

Enfin, il adresse des félicitations aux organisateurs du Tournoi de golf du Service des loisirs le 19 septembre, en l'occurrence MM. Yvon Richard et Jocelyn Isabelle et leur équipe ainsi que le M. Rémi Lamy et son équipe pour la Marche historique guidée le 26 septembre.

2. Adoption des procès-verbaux

CONSIDÉRANT que le procès-verbal de la séance ordinaire du 14 septembre 2009 a été remis aux élus au moins quarante-huit (48) heures avant la présente séance;

CONSIDÉRANT que les membres du conseil reconnaissent l'avoir reçu et lu;

2009-10-318

EN CONSÉQUENCE, il est **proposé** par Francine Boulanger, **appuyée** de Marc Bastien et résolu que le procès-verbal de la séance ordinaire du 14 septembre 2009 soit et est adopté tel que rédigé.

Séance ordinaire du 1^{er} octobre 2009

ADOPTÉE UNANIMEMENT

3. Correspondance

CONSIDÉRANT le bordereau de correspondance numéro 01-10-2009 préparé par madame Nathalie Vallée, Directrice générale et Secrétaire-trésorière faisant état de la correspondance du mois;

2009-10-319

EN CONSÉQUENCE, il est **proposé** par Richard St-Pierre, **appuyé** de Gaëtan Léveillé et résolu que le conseil de la municipalité de Saint-Étienne-des-Grès accepte le dépôt du bordereau de correspondance numéro 01-10-2009.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

4. Adoption des comptes fournisseurs

2009-10-320

Il est **proposé** par JOCELYN Isabelle, **appuyé** de Gaëtan Léveillé et résolu d'approuver les déboursés pour la période du 1^{er} au 28 septembre 2009 totalisant 377 256,34 \$.

Il est de plus résolu d'approuver les comptes à payer *au 28 septembre 2009* au montant de 64 301,32 \$.

Je, soussignée, certifie que la municipalité possède les crédits nécessaires au paiement des comptes ci-haut mentionnés.

En foi de quoi, je donne le présent certificat.

Nancy Larocque.
Secrétaire-trésorière adjointe

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Vaccin Communication inc.

2009-10-321

Il est **proposé** par Francine Boulanger, **appuyée** de Marc Bastien et résolu que le conseil de la municipalité de Saint-Étienne-des-Grès autorise le paiement des factures 13173 et 13229 pour un montant total de 4 954,50 \$ à Vaccin Communication inc. pour les coupes de vin avec gravure.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Consultants Mesar inc – Paiement d'honoraires

2009-10-322

Il est **proposé** par Jocelyn Isabelle, **appuyé** de Gaëtan Léveillé et résolu que le conseil de la municipalité de Saint-Étienne-des-Grès autorise le paiement à Consultants Mesar pour un montant de 43 287,56 \$ incluant les taxes pour les frais d'honoraires professionnels relatifs à la confection des plans & devis pour la mise aux normes des infrastructures d'eau potable – Phase II (2008-05-179).

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Consultants Mesar inc – Paiement d'honoraires

Séance ordinaire du 1^{er} octobre 2009

2009-10-323

Il est **proposé** par Richard St-Pierre, **appuyé** de Francine Boulanger et résolu que le conseil de la municipalité de Saint-Étienne-des-Grès autorise le paiement à Consultants Mesar pour un montant de 575,66 \$ incluant les taxes pour les frais d'honoraires professionnels relatifs au développement domiciliaire Boisvert (2007-03-95).

ADOPTÉE UNANIMEMENT

LVM Technisol inc. – Contrôle qualitatif

2009-10-324

Il est **proposé** par Marc Bastien, **appuyé** de Gaëtan Léveillé et résolu que le conseil de la municipalité de Saint-Étienne-des-Grès autorise le paiement à LVM Technisol inc pour un montant de 6 510,07 \$ incluant les taxes pour les frais de contrôle qualitatif du développement domiciliaire Place Louis-Denis (2008-05-185).

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Beaudry & Palato – Paiement d'honoraires

2009-10-325

Il est **proposé** par Richard St-Pierre, **appuyé** de Jocelyn Isabelle et résolu que le conseil de la municipalité de Saint-Étienne-des-Grès autorise le paiement à Beaudry & Palato pour un montant de 4 289,25 \$ incluant les taxes pour les frais d'honoraires professionnels relatifs à l'étude préparatoire pour l'hôtel de ville (2009-03-076).

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Plania (Groupe conseil Enviram (1986) inc.) – Paiement d'honoraires

2009-10-326

Il est **proposé** par Gaëtan Léveillé, **appuyé** de Francine Boulanger et résolu que le conseil de la municipalité de Saint-Étienne-des-Grès autorise le paiement à Plania pour un montant de 14 194,03 \$ incluant les taxes (factures F124-02549 et F124-02552) pour les frais d'honoraires professionnels relatifs à la refonte du plan d'urbanisme et des règlements d'urbanisme (2009-03-083 et 2009-03-084).

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Claude Grenier Ressources Humaines inc. – Paiement d'honoraires

2009-10-327

Il est **proposé** par Jocelyn Isabelle, **appuyé** de Marc Bastien et résolu que le conseil de la municipalité de Saint-Étienne-des-Grès autorise le paiement à Claude Grenier Ressources Humaines inc. pour un montant de 288,11 \$ incluant les taxes pour les frais d'honoraires professionnels relatifs l'embauche d'un directeur technique (facture 2623).

ADOPTÉE UNANIMEMENT

5. Engagements de crédits – Octobre 2009

6. Adoption du second projet de règlement 385-2009 modifiant le règlement de zonage 234-90 afin d'agrandir la zone Ac-01 à même la zone Af-18 et ajouter des usages commerciaux à la zone Ac-01

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès peut, en vertu des dispositions de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, modifier ses règlements d'urbanisme ;

Séance ordinaire du 1^{er} octobre 2009

ATTENDU QUE le «Règlement de zonage» numéro 234-90 a été adopté en 1990 et qu'une mise à jour de ce règlement s'impose ;

ATTENDU QUE ce projet de règlement contient des dispositions susceptibles d'approbation référendaire;

ATTENDU QU'un avis de motion a dûment été donné par Marc Bastien pour la présentation du présent règlement lors de la séance ordinaire du Conseil municipal tenue le 3 août 2009, 19h30;

ATTENDU QUE l'avis annonçant la tenue d'une assemblée publique de consultation a été affiché le 21 septembre 2009, publié le 26 septembre 2009 et s'est tenue le 28 septembre 2009;

ATTENDU QUE tous les membres présents du conseil déclarent, à la demande du maire, avoir lu le présent document et son annexe;

ATTENDU QU'une dispense de lecture est acceptée unanimement par les membres présents du conseil (des copies du règlement et son annexe sont disponibles pour l'assistance);

2009-10-328

EN CONSÉQUENCE, il est **proposé** par Richard St-Pierre, **appuyé** de Gaëtan Léveillé et résolu que le conseil de la municipalité de Saint-Étienne-des-Grès adopte le premier projet de règlement 385-2009 modifiant le règlement de zonage 234-90 afin d'agrandir la zone Ac-01 à même la zone Af-18 et ajouter des usages commerciaux à la zone Ac-01, conformément à la loi.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

7. Adoption du règlement 386-2009 décrétant une dépense de 187 000 \$ et un emprunt de 160 000 \$ pour l'achat d'un camion 10 roues usagé avec équipements de déneigement

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de renouveler certains équipements pour le service de voirie, notamment pour le déneigement;

CONSIDÉRANT que le coût estimé du projet est de **187 000 \$**;

CONSIDÉRANT que le conseil municipal prévoit affecter un montant de 27 000 \$ provenant du surplus accumulé afin de pourvoir à une partie de la dépense;

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion pour présenter ce règlement a régulièrement été donné lors de la séance spéciale du 10 septembre 2009;

CONSIDÉRANT que le règlement a été adopté lors de la séance régulière du 14 septembre 2009 et que l'avis public annonçant la procédure d'enregistrement aux personnes habiles à voter a été affiché le 18 septembre 2009 et que la tenue de registre s'est tenue le 24 septembre 2009;

CONSIDÉRANT que le nombre de personnes habiles à voter sur le règlement était de 2 803, le nombre de demande requis était de 291 et qu'aucune signature n'a été apposée au registre, le règlement 386-2009 est réputé approuvé par les personnes habiles à voter;

CONSIDÉRANT que la Directrice générale et Secrétaire-trésorière a procédé à la lecture et au dépôt du certificat relatif au déroulement de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter;

Séance ordinaire du 1^{er} octobre 2009

2009-10-329

EN CONSÉQUENCE, il est **proposé** par Jocelyn Isabelle, **appuyé** de Richard St-Pierre et résolu que le conseil de la municipalité de Saint-Étienne-des-Grès adopte le règlement 386-2009 décrétant une dépense de 187 000 \$ et un emprunt de 160 000 \$ pour l'achat d'un camion 10 roues usagé avec équipements de déneigement.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

8. Réouverture d'un prêt temporaire – Règlement 368-2008 (rue des Seigneurs)

CONSIDÉRANT que le prêt temporaire sur le règlement 368-2008 a été fermé par erreur au CFE Desjardins de L'Ouest de la Mauricie :

CONSIDÉRANT que le financement à long terme s'effectuera au cours de l'automne et qu'il y a lieu de le rouvrir;

2009-10-330

EN CONSÉQUENCE, il est **proposé** par Francine Boulanger, **appuyée** de Gaëtan Léveillé et résolu que le conseil de la municipalité de Saint-Étienne-des-Grès demande au CFE Desjardins de l'Ouest de la Mauricie d'ouvrir un nouveau prêt temporaire au montant de 160 336,33 \$ pour six (6) mois pour le règlement d'emprunt 368-2008 (rue des Seigneurs).

ADOPTÉE UNANIMEMENT

9. Octroi de contrat – Camion 10 roues usagé (2007 ou plus récent) avec équipements de déneigement

CONSIDÉRANT l'appel d'offres demandé par la résolution 2009-09-298 et les résultats obtenus à savoir :

Soumissionnaires	Montant
Garage Robert inc.	213 390,19 \$

CONSIDÉRANT que le plus bas soumissionnaire, Garage Robert inc., est conforme aux documents d'appel d'offres;

2009-10-331

EN CONSÉQUENCE, il est **proposé** par Jocelyn Isabelle, **appuyé** de Gaëtan Léveillé et résolu que le conseil municipal de Saint-Étienne-des-Grès accorde le contrat d'achat pour un camion 10 roues usagé (2007 ou plus récent) avec l'équipement de déneigement à Garage Robert inc. pour un montant de 213 390,19 \$ incluant les taxes. L'octroi est toutefois conditionnel à l'acceptation du règlement d'emprunt 386-2009 par le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire. Le devis fait parti intégrante de la présente résolution et fait office de contrat entre les parties.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

10. Octroi de contrat – Chargeuse sur roues usagée avec souffleuse neuve

CONSIDÉRANT l'appel d'offres demandé par la résolution 2009-09-299 le pointage obtenu en fonction du tableau de pointage établi dans le devis à savoir;

Soumissionnaires	Pointage
Équipements SMS	100
Équipements Sigma	95

Séance ordinaire du 1^{er} octobre 2009

CONSIDÉRANT que l'équipement proposé par Équipements SMS est conforme au devis et qu'il a obtenu le meilleur pointage;

2009-10-332

EN CONSÉQUENCE, il est **proposé** par Richard St-Pierre, **appuyé** de Gaëtan Léveillé et résolu que le conseil de la municipalité de Saint-Étienne-des-Grès accorde le contrat d'achat pour une chargeuse sur roues usagée (2005 ou plus récent) avec l'équipement de déneigement à Équipements SMS pour un montant de 293 136,38 \$ incluant les taxes. Le devis fait parti intégrante de la présente résolution et fait office de contrat entre les parties.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

11. Octroi de contrat – niveleuse usagée (2005 ou plus récente)

CONSIDÉRANT l'appel d'offres demandé par la résolution 2009-09-300 le pointage obtenu en fonction du tableau de pointage établi dans le devis à savoir;

Soumissionnaires	Pointage
Strongco	90
Hewitt	85
Équipement Sigma	75

CONSIDÉRANT que l'équipement proposé par Strongco est conforme au devis et qu'il a obtenu le meilleur pointage;

2009-10-333

EN CONSÉQUENCE, il est **proposé** par Gaëtan Léveillé, **appuyé** de Richard St-Pierre et résolu que le conseil de la municipalité de Saint-Étienne-des-Grès accorde le contrat d'achat pour une niveleuse usagée (2005 ou plus récent) avec l'équipement de déneigement à Strongco pour un montant de 190 758,75 \$ incluant les taxes. Le devis fait parti intégrante de la présente résolution et fait office de contrat entre les parties.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

12. Octroi de contrat – Fourniture de sable (abrasif)

CONSIDÉRANT les résultats obtenus suite à la demande de soumission à savoir :

Soumissionnaires	Montant
Louis Boucher, Excavation	14 814,84 \$
Guy Boucher	N'a pas soumissionné

2009-10-334

EN CONSÉQUENCE, il est **proposé** par Jocelyn Isabelle, **appuyé** de Marc Bastien et résolu que le conseil de la municipalité de Saint-Étienne-des-Grès accorde le contrat pour la fourniture d'environ 3500 t.m.de sable abrasif au montant de 3,75 \$/tonne pour un total de 14 814,84 \$ incluant les taxes à Louis Boucher, Excavation. Le devis fait parti intégrante de la présente résolution et fait office de contrat entre les parties.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

13. Octroi de contrat – Fourniture de sel déglacant

CONSIDÉRANT les résultats obtenus suite à la demande de soumission à savoir :

Soumissionnaires	Montant
-------------------------	----------------

Séance ordinaire du 1^{er} octobre 2009

Cyrille Frigon	62 759,63 \$
Sel Warwick	66 370,50 \$
Mines Seleine	N'a pas soumissionné

2009-10-335

EN CONSÉQUENCE, il est **proposé** par Francine Boulanger, **appuyée** de Marc Bastien et résolu que le conseil de la municipalité de Saint-Étienne-des-Grès accorde le contrat pour la fourniture d'environ 700 t.m.de sel déglaçant au montant de 79,43 \$/tonne pour un total de 62 759,62 \$ incluant les taxes à Cyrille Frigon. Le devis fait parti intégrante de la présente résolution et fait office de contrat entre les parties.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

14. Octroi de contrat – Fourniture de produits pétroliers

CONSIDÉRANT les résultats obtenus suite à la demande de soumission à savoir :

Soumissionnaires	Essence	Diesel	Huile	Total (taxes incluses)
Pétrole de la Mauricie	6 948,00 \$	29 320,00 \$	5 360,00 \$	46 987,60 \$
Coop Fédérée	7 299,00 \$	30 320,00 \$	5 560,00 \$	48 738,30 \$
Pétrole Deshaies	7 397,10 \$	30 944,00 \$	5 666 \$	49 673,01 \$

2009-10-336

EN CONSÉQUENCE, il est **proposé** par Jocelyn Isabelle, **appuyé** de Gaëtan Léveillé et résolu que le conseil de la municipalité de Saint-Étienne-des-Grès accorde le contrat pour la fourniture des produits pétroliers pour la période du 1^{er} janvier 2010 au 31 décembre 2010 à Pétrole de la Mauricie pour un total de 46 987,60 \$ incluant les taxes. Le devis fait parti intégrante de la présente résolution et fait office de contrat entre les parties.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

15. Octroi de contrat – Collecte et transport des ordures

CONSIDÉRANT les résultats obtenus suite à la demande de soumission à savoir :

Soumissionnaires	Total
Coopérative CTV Mauricie	96 091,46 \$
Matrec	128 717,79 \$

2009-10-337

EN CONSÉQUENCE, il est **proposé** par Francine Boulanger, **appuyée** de Marc Bastien et résolu que le conseil de la municipalité de Saint-Étienne-des-Grès accorde le contrat pour la collecte et le transport des ordures à Coopérative CTV Mauricie pour une période de cinq (5) ans à compter du 1^{er} janvier 2010 pour un montant total de 96 091,46 \$ en plus des taxes et ce, pour chacune des années du contrat. Le devis fait parti intégrante de la présente résolution et fait office de contrat entre les parties.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

16. Octroi de contrat – Mise à niveau des infrastructures d'eau potable – Phase II

CONSIDÉRANT les résultats obtenus suite à la demande de soumission à savoir :

Soumissionnaires	Total
Groupe PRO-B	782 641,39 \$
Construction Yvan Boisvert inc.	1 275 658,52 \$

Séance ordinaire du 1^{er} octobre 2009

CONSIDÉRANT que suivant la recommandation de la firme Consultants Mésar, le plus bas soumissionnaire est conforme aux documents d'appel d'offres;

2009-10-338

EN CONSÉQUENCE, il est **proposé** par Gaëtan Léveillé, **appuyé** de Marc Bastien et résolu que le conseil de la municipalité de Saint-Étienne-des-Grès accorde le contrat pour la Mise à niveau des infrastructures d'eau potable – Phase II à Groupe PRO-B pour un montant total de 782 641,39 \$ incluant les taxes. Le devis fait parti intégrante de la présente résolution et fait office de contrat entre les parties. Le présent octroi est toutefois conditionnel à l'obtention de l'autorisation du MDDEP.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

17. Autorisation de signataires – Entente avec la CSST pour la participation à une mutuelle de prévention

2009-10-339

Il est **proposé** par Francine Boulanger, **appuyée** de Jocelyn Isabelle et résolu que le conseil de la municipalité de Saint-Étienne-des-Grès en a fait une lecture complète et se déclare satisfait, que l'entente projetée avec la Commission de la santé et de la sécurité du travail relative au regroupement d'employeurs aux fins de l'assujettissement à des taux personnalisés et au calcul de ces taux pour l'année 2010 soit acceptée telle que rédigée, et que la Fédération Québécoise des Municipalités soit autorisée à signer cette entente pour et au nom de la municipalité de Saint-Étienne-des-Grès ainsi que tout renouvellement subséquent de cette entente, et ce, tant que la présente autorisation n'a pas été dûment révoquée par une nouvelle résolution du conseil municipal.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

18. Demande de dérogation mineure – M. Guy Desrochers

CONSIDÉRANT que la demande de dérogation mineure déposée par monsieur Guy Desrochers consiste à permettre l'implantation d'un bâtiment principal à 45 mètres de la ligne avant de la propriété au lieu de 12,2 mètres, tel que prescrit à l'article 101 du règlement de zonage 234-90, pour la propriété situé sur la rue Grande-Allée, lot 3 119 085 de la zone Ru-03;

CONSIDÉRANT qu'accepter la demande ne causerait pas de préjudice au voisinage;

CONSIDÉRANT que le CCU recommande au conseil de d'accepter la demande de dérogation mineure de monsieur Guy Desrochers;

2009-10-340

EN CONSÉQUENCE, il est **proposé** par Marc Bastien, **appuyé** de Richard St-Pierre et résolu que le conseil municipal de Saint-Étienne-des-Grès accepte la demande de dérogation mineure déposée par Guy Desrochers et concernant le lot 3 119 085, zone Ru-03.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

19. Demande de dérogation mineure – Mme Mélanie Bournival et M. Mathieu Boudreau

CONSIDÉRANT que la demande de dérogation mineure déposée par madame Mélanie Bournival et monsieur Mathieu Boudreau consiste à régulariser l'implantation du bâtiment principal à 7,45 mètres au lieu de 7,65 mètres prescrit lors de la construction à l'article 13 du Règlement de zonage 76, pour la propriété sise au 2217 Le Petit St-Étienne, sur le lot 2 544 481 de la zone Af-10;

Séance ordinaire du 1^{er} octobre 2009

CONSIDÉRANT qu'accepter la demande ne causerait pas de préjudice au voisinage;

CONSIDÉRANT que le CCU recommande au conseil de d'accepter la demande de dérogation mineure de madame Mélanie Bournival et de monsieur Mathieu Boudreau;

2009-10-341

EN CONSÉQUENCE, il est **proposé** par Francine Boulanger, **appuyée** de Marc Bastien et résolu que le conseil municipal de Saint-Étienne-des-Grès accepte la demande de dérogation mineure déposée par Mélanie Bournival et Mathieu Boudreau et concernant le 2217 Petit St-Étienne, lot 2 544 481, zone Af-10.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

20. Demande formelle d'intervention dans le cours d'eau Petite rivière St-Étienne

CONSIDÉRANT la demande déposée par M. Stéphan Duplessis;

CONSIDÉRANT qu'un entretien de ce cours d'eau est rendu nécessaire dû à l'accumulation de sédiments et à la croissance excessive de végétaux, causant un mauvais drainage des terres avoisinantes et par le fait même la perte de matière ligneuse et des dommages à des bâtiments accessoires;

CONSIDÉRANT que la gestion des cours d'eau relève de la MRC de Maskinongé et que cette dernière a adopté une politique à cet égard;

2009-10-342

EN CONSÉQUENCE, il est **proposé** par Richard St-Pierre, **appuyé** de Gaëtan Léveillé et résolu que le conseil municipal de Saint-Étienne-des-Grès dépose une demande formelle d'intervention dans le cours d'eau Petite rivière St-Étienne et autorise madame Johanne Bérard, inspecteur en bâtiment et en environnement à signer ladite demande pour et au nom de la municipalité.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

21. Demande d'autorisation – Barrage routier

CONSIDÉRANT que l'association de hockey mineure le « Rocket de Saint-Étienne-des-Grès » désire faire une levée de fonds en effectuant un barrage routier le 17 octobre 2009, au coin de la rue Principale et du chemin des Dalles;

2009-10-343

EN CONSÉQUENCE, il est **proposé** par Jocelyn Isabelle, **appuyé** de Marc Bastien et résolu que le conseil municipal de Saint-Étienne-des-Grès réitère l'appui au hockey mineur en autorisant le barrage routier se tenant le 17 octobre prochain de 9 heures à 16 heures.

Que huit cônes de sécurité ainsi que des dossards leur soit fournis.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

22. Demande d'aide financière – Place aux Jeunes

2009-10-344

Il est **proposé** par Gaëtan Léveillé, **appuyé** de Francine Boulanger et résolu que le conseil municipal de Saint-Étienne-des-Grès accorde une aide financière de 200 \$ à Place aux Jeunes pour l'année 2010.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Séance ordinaire du 1^{er} octobre 2009

23. MMQ – Réclamation Épicerie B.P.J.L. inc

CONSIDÉRANT la réclamation en dommages déposé par Épicerie B.P.J.L. et que l'assureur a disposé du sinistre pour la somme de 1 378,18 \$;

CONSIDÉRANT que la franchise de la municipalité est de 1 000 \$;

2009-10-345

EN CONSÉQUENCE, il est **proposé** par Jocelyn Isabelle, **appuyé** de Gaëtan Léveillé et résolu que le conseil municipal de Saint-Étienne-des-Grès rembourse la franchise de 1 000 \$ à la Mutuelle des Municipalités du Québec relativement au dossier 91113 (Épicerie B.P.J.L. inc.).

ADOPTÉE UNANIMEMENT

24. Varia

24.1 Motion de félicitations – Organismes des activités des Fêtes du 150^e anniversaire de la municipalité

2009-10-346

Il est résolu que le conseil de la municipalité de Saint-Étienne-des-Grès adresse une motion unanime de félicitations à chacun des organisateurs et leur équipe des différentes activités tenues à ce jour dans le cadre des Fêtes du 150^e anniversaire de la municipalité de Saint-Étienne-des-Grès, à savoir :

- Tournoi de golf du Service des Loisirs, le 19 septembre, Messieurs Yvon Richard et Jocelyn Isabelle;
- Marche historique guidée vers la Gabelle, le 26 septembre, Monsieur Rémi Lamy.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

24.2 Mandat Consultants Mesar – Surveillance chantier – Mise à niveau des infrastructures d'eau potable – Phase II

CONSIDÉRANT l'offre de service soumise par Consultants Mesar daté du 30 septembre 2009 relativement aux services durant la construction pour les travaux de mise à niveau des infrastructures d'eau potable – Phase II;

2009-10-347

EN CONSÉQUENCE, il est **proposé** par Gaëtan Léveillé, **appuyé** de Francine Boulanger et résolu que le conseil de la municipalité de Saint-Étienne-des-Grès mandate la firme Consultants Mesar pour la surveillance des travaux de mise à niveau des infrastructures d'eau potable – Phase II, la répartition des coûts est la suivante :

Description	Montant
Service Bureau	Forfait 14 500,00 \$
Service au chantier	
Partie relative à la résidence de chantier	10 880,00 \$ (base horaire)
Partie relative aux visites journalières	12 000,00 \$ (base horaire)
Total	37 380,00 \$

L'offre de service datée du 30 septembre 2009 fait partie intégrante de la présente résolution et fait office de contrat entre les parties.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Séance ordinaire du 1^{er} octobre 2009

24.3 Autorisation de dépenses – Banquet de clôture Fêtes 150^e

2009-10-348

Il est **proposé** par Marc Bastien, **appuyé** de Francine Boulanger et résolu que le conseil de la municipalité de Saint-Étienne-des-Grès autorise des dépenses au montant de 10 000 \$ pour la tenue du banquet de clôture des Fêtes du 150^e de la municipalité qui se tiendra le 17 octobre 2009.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

24.4 Autorisation de dépenses – Souper pièce de théâtre Fêtes 150^e

2009-10-349

Il est **proposé** par Richard St-Pierre, **appuyé** de Gaëtan Léveillé et résolu que le conseil de la municipalité de Saint-Étienne-des-Grès autorise des dépenses au montant de 800 \$ pour la tenue d'un souper pour les dignitaires allant à la pièce de théâtre donnée à l'occasion des Fêtes du 150^e de la municipalité qui se tiendra le 11 octobre 2009.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

24.5 Motion de félicitation – Service incendie de Saint-Étienne-des-Grès

2009-10-350

Il est résolu que le conseil de la municipalité de Saint-Étienne-des-Grès adresse une motion unanime de félicitations au Service incendie de Saint-Étienne-des-Grès pour le 1^{er} prix de 10 000 \$ gagné auprès de la Mutuelle des Municipalités du Québec dans le cadre du Mérite MMQ 2009 en gestion de risques pour son programme de relève.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Le maire fait un tour de table et demande aux conseillers et à la conseillère s'il y a des sujets dont ils aimeraient discuter.

Période de questions

Début : 20 h 05

Fin : 20 h 09

25. Levée de l'assemblée

2009-10-351

Les sujets à l'ordre du jour ayant tous été épuisés, il est **proposé** par Jocelyn Isabelle, **appuyé** de Francine Boulanger et résolu que la séance soit levée à 20 h 10.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Robert Landry,
Maire

Nathalie Vallée, g.m.a.
Directrice générale et
Secrétaire-trésorière